

N° 296. Favoux de l'oise
Rue de Savours - Bord. de
Lothoirs.

Le maire invite à l'autre bout de la rue avec le N° 294. Le conseil que la répétition de la rue de Savours s'impose. Une délibération distincte n° 294 prévoit l'aménagement de trottoirs de trottoirs et la pose d'un tapis en enrobé de service. La estimée la dépense à 33.000 F soit

- Bordures de trottoirs = $110 \text{ m} \times 22^{\text{F}} = 13.750^{\text{F}}$
 - $\frac{1}{2}$ Caniveaux = $550 \text{ m} \times 15^{\text{F}} = 8.250^{\text{F}}$
 - Bouches sous trottoirs : $8 \times 800^{\text{F}} = 6.400^{\text{F}}$
 - Tuyauterie $\phi 30$ pour raccordement $40 \text{ m} \times 40 = 1600^{\text{F}}$
- | | |
|---|---------------------------|
| = | 20.000^{F} |
| | <u>+ 3.000^{\text{F}}</u> |
| | <u>23.000^{\text{F}}</u> |

Révisé n° 1322.
 Service Infrastructure
 par M. L. L. L. L. L. L.
 le 18/12/1971
 L. P. L. L. L. L.
 L. P. L.

Le Conseil sollicite le dépôt d'un projet à l'effet de permettre l'exécution rapide de ces travaux. Seul à décaler, remarques liées au vote du 13^e 10^e (révisé après de l'exercice 1970).